Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260205-D2026_02_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 février 2026 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 3

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, TALVA Nelly, MARTIN Benoît, DELAHAYE Angéline et TYLEK Thérèse

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, BATTAIS Marie-Annick, LEBOUTEILLER Delphine et COSTIL Nicolas
Pouvoirs : BATTAIS Marie-Annick à CHALOPIN Christèle
COSTIL Nicolas à POSTE Olivier
LEBOUTEILLER Delphine à TYLEK Thérèse

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.02.20 Autorisation de déposer un permis d'aménager pour la création d'un lotissement communal

Suite à la présentation du plan de composition et du règlement du lotissement par l'Atelier du Marais,

Considérant la nécessité de déposer un permis d'aménager pour réaliser ces travaux,

Monsieur le Maire propose de valider le plan de composition, le règlement du lotissement et de déposer une demande de permis d'aménager.

Il est à noter que Monsieur Dominique Guérin est arrivé à 19h21 pendant la présentation de l'Atelier du Marais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan de composition et le règlement
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et déposer le permis d'aménager au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260205-D2026_02_20-DE

Fait et délibéré en séance
Le 05/02/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Christèle CHALOPIN

MAIRIE DE MELESSE
Ille et Vilaine

Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État